



Cadre: fin de cdi

Par Sarahlala

Bonjour,

Je suis directrice d'établissement d'accueil du jeune enfant.

Je vais démission et respecter le préavis selon l'article 2711. Ceci dit mon employeur aimerait avoir la latitude de me garder plus longtemps dans le cas où il rencontre des difficultés à recruter.

Aussi j'envisage de poser une démission avec la bascule en rupture conventionnelle amiable dans le cas où ils auraient besoin de mois au delà du préavis légal.

C'est une grande boîte qui a un service juridique, je ne sais pas comment formaliser cette lettre (c'est eux qui m'ont demandé de faire un écrit qui pose le cadre à mon départ).

Pourriez-vous me dire si ce que je propose est légal? Recevable? Et comment en droit le côté offre demande, dans un secteur pénurique, peut être une circonstance d'aménagement de fin de contrat.

Dans l'attente
Sarah L

Par morobar

Bonjour,

Aussi j'envisage de poser une démission avec la bascule en rupture conventionnelle amiable dans le cas où ils auraient besoin de mois au delà du préavis légal.

Je ne vois pas bien comment rédiger une telle démission conditionnelle.

Pourquoi ne pas envisager la conclusion d'un CDD conforme à un motif exprimé par le code du travail (L1242-7)?

Par Sarahlala

Bonjour Morobar,

Merci pour votre retour.

Je souhaite mettre fin à mon contrat, j'occupe un poste à responsabilités. Je suis prête, par conscience professionnelle, à continuer plus que je ne l'envisage. Mais c'est une dynamique gagnant-gagnant que je souhaite impulser. Une dynamique qui considère ma position et mon choix, comme je considère la réalité du secteur, mes collègues et les familles que nous accueillons.